



- crises et envers la mise en oeuvre de mesures correctrices par un organisme central;
- un site Internet, coordonné par le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, pourrait constituer un moyen pertinent de réaliser certains objectifs en matière de coordination. On pourrait faire de ce site Internet un endroit où se constituerait un répertoire des ONG, du secteur privé et d'autres ressources pouvant servir à la consolidation de la paix;
 - dans le groupe qui s'est penché sur la question de la reconstruction, les discussions ont porté en partie sur l'utilisation des agents de la GRC en qualité de formateurs. On pourrait élargir cette démarche (dans l'optique des partenaires du développement de l'ACDI) et y intégrer des constitutionnalistes, des arbitres, des comptables et d'autres professionnels qui pourraient apporter une contribution supplémentaire à la mise en place de mesures de renforcement de la confiance avant et après un conflit. Cette façon de faire correspondrait à la recommandation du deuxième Forum national voulant que le Canada se donne pour priorité de mettre l'accent sur « le maintien de la paix par des moyens civils ». Là encore, on pourrait conjuguer les forces de ces associations et les répertorier à l'intention du gouvernement en se servant de la technologie du réseau Internet.
 - en faisant de certaines universités canadiennes des « centres d'excellence » à propos d'aspects du maintien de la paix, tel le droit humanitaire, on pourrait fort bien apporter une contribution peu coûteuse, mais efficace, au maintien de la paix par des moyens civils;
 - le développement des capacités dans le domaine du maintien de la paix présente une importance décisive; à cette fin, on devrait mettre à contribution les pôles actuels de compétences en matière de maintien de la paix;
 - la poursuite de la consultation de la population au sujet de l'élaboration de la politique étrangère par l'intermédiaire d'instruments comme le Forum, lequel favorise la communication entre les décideurs et la société civile, est bénéfique à chacun de ces deux groupes, qui se considèrent souvent comme étant opposés l'un à l'autre.

Observations relatives au processus

Le processus fondé sur des groupes de discussion est orienté vers la formation de consensus et les points de vue différents risquent de se voir marginalisés; le défi qui s'est posé aux rapporteurs a consisté à extraire des préoccupations et des recommandations communes venant des groupes sans passer sous silence les divergences de vues.

Les groupes ont laissé de côté un grand nombre des questions soulevées dans la section « questions à discuter » des documents de base distribués avant la réunion. En particulier, l'accent géographique ou sectoriel n'a pas été abordé de manière vraiment sérieuse. Il s'agit là d'un sujet de telle importance qu'il pourrait faire à lui seul l'objet de toute une rencontre.

Le manque de temps a eu pour effet de limiter le nombre de questions discutées ainsi que la profondeur des échanges.

Chaque groupe était composé d'un bon dosage de participants. Mentionnons notamment le fait que la présence d'une réfugiée de l'ex-Yougoslavie, qui a pu présenter ses expériences de première main et ses façons de voir, s'est révélée particulièrement utile. Les jeunes participants se sont dits reconnaissants d'avoir pu participer à ce processus.